

0690035N
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE AUGUSTE ET LOUIS LUMIERE
50 BOULEVARD DES ETATS UNIS
69372 LYON CEDEX 08
Tel : 0478783178

ACTE TRANSMISSIBLE DE LA COMMISSION PERMANENTE

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 88

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres de la CP : 12

Quorum : 7

Nombre de présents : 7

La commission permanente

Convoquée le : 17/05/2023

Réunie le : 30/05/2023

Sous la présidence de : Marie-Agnes Voisin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-41

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-22, R.421-41, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics
- la délibération du conseil d'administration du 20/10/2022 portant délégation de certaines attributions à la commission permanente

Sur proposition du chef d'établissement, la commission permanente autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés.

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention lycée Lumière Amicale utilisation gymnase 2023/2024

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0